

## NOTICE

### 1. Nom du médicament vétérinaire

Ventipulmin 0,03 mg/ml solution injectable pour chevaux

### 2. Composition

Par ml :

**Substance active :**

0,03 mg Clenbuterol chlorhydrate

### 3. Espèces cibles

Chevaux.

### 4. Indications d'utilisation

Traitement symptomatique chez le cheval des :

- affections des voies respiratoires à base bronchospastique
- affections pulmonaires obstructives chroniques (C.O.P.D.)
- allergies respiratoires (dans ce cas, administrer le médicament vétérinaire avant exposition aux allergènes tels que poussière d'étable, vieux foin, etc.)
- infections aiguës, subaiguës ou chroniques dans lesquelles l'accumulation du mucus et/ou la prolifération de micro-organismes peuvent provoquer une obstruction respiratoire, telles que bronchite, bronchiolite, bronchopneumonie, influenza et autres affections virales (ici le traitement est souvent associé à un traitement par antibiotique ou sulfamide)

### 5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

### 6. Mises en garde particulières

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles d'emploi chez l'animal :

Dans les cas compliqués par la présence de micro-organismes, l'emploi simultané d'anti-infectieux est à prévoir. Ce médicament vétérinaire doit être administré lentement par voie intraveineuse.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Ne pas manger, boire ou fumer au moment de l'administration du médicament vétérinaire.

Après usage, laver immédiatement toute surface cutanée contaminée avec de l'eau et du savon.

Une auto-injection accidentelle peut provoquer une tachycardie et des tremblements. Ces effets peuvent être combattus par l'administration d'un bêtabloquant non-sélectif comme tel que le propranolol. En cas d'auto-injection accidentelle, ne conduisez pas un véhicule et consultez immédiatement un médecin.

Gestation et lactation :

Si le médicament vétérinaire est utilisé chez un animal en gestation, l'administration en sera suspendue quelques jours avant la mise-bas en raison de son effet tocolytique. Etant donné le passage du clenbutérol dans le lait, ne pas l'administrer aux animaux pendant la lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Il faut éviter l'emploi concomitant de corticoïdes car, en raison de leur influence sur la métabolisation des sympathicomimétiques, ils potentialisent les effets vasodilatateurs périphériques.

Ce médicament vétérinaire antagonise les substances à activité utérine telles que l'oxytocine et la prostaglandine F2-alpha.

L'emploi concomitant d'anesthésiques locaux et surtout l'emploi d'atropine lors d'une narcose totale, risque de provoquer un effet additif vasodilatateur et hypotenseur supplémentaire.

L'action adrénergique est évidemment renforcée par d'autres bêta-mimétiques et antagonisée par les bêtabloquants non sélectifs.

Surdosage:

Symptômes : tremblements, sudations, agitation, tachycardie.

Antidote : bêtabloquants.

Les chevaux qui ont reçu par voie orale des doses allant jusqu'à 4 fois la dose thérapeutique du produit sur une période de 90 jours n'ont présenté que des effets indésirables transitoires typiques des  $\beta_2$ -sympathomimétiques, tels que sudation, tachycardie et tremblement.

Incompatibilités majeures :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

**7. Effets indésirables**

Chevaux :

**Très rare**

(<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :

Augmentation de la fréquence cardiaque<sup>1</sup>

Tremblements musculaires<sup>2</sup>

Sudation<sup>2</sup>

**Fréquence indéterminée** (ne peut être estimée sur base des données disponibles) :

Diminution de la tension artérielle<sup>3</sup>

Somnolence<sup>4</sup>

<sup>1</sup> transitoire

<sup>2</sup> lors de l'injection due à une vasodilatation périphérique transitoire

<sup>3</sup> léger

<sup>4</sup> modéré, après traitement

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : [adversedrugreactions\\_vet@fagg-afmps.be](mailto:adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be).

**8. Posologie pour chaque espèce, voie et mode d'administration**

Voie intraveineuse.

**Chevaux :**

La dose de 0,8 µg par kilo de poids vif doit être administrée 2 fois par jour, c'est-à-dire :  
2,7 ml de soluté injectable / 100 kilos, 2 x par jour.

En cas d'affections aiguës ou subaiguës, un traitement de 11 jours est généralement suffisant.  
En cas d'affections chroniques, le traitement sera poursuivi aussi longtemps que durent les symptômes (4 semaines minimum). Le traitement des affections chroniques doit être réservé aux chevaux non destinés à la consommation humaine.

**9. Indications nécessaires à une administration correcte**

Ce médicament vétérinaire doit être administré lentement par voie intraveineuse.

**10. Temps d'attente**

Viande et abats : 28 jours (établi pour le traitement de 11 jours).

**11. Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à l'abri de la lumière et du gel.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte et l'étiquette après Exp.. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

**12. Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

**13. Classification des médicaments vétérinaires**

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

**14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations**

BE-V122525

**15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois**

Avril 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

**16. Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Boehringer Ingelheim Vetmedica GmbH  
Binger Strasse 173  
55216 Ingelheim/Rhein  
Allemagne

Fabricant responsable de la libération des lots:

Labiana Life Sciences S.A.  
Can Parellada Industrial  
08228 Les Fonts de Terrassa, Barcelona  
Espagne

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA  
Avenue Arnaud Fraiteurlaan 15-23  
1050 Bruxelles  
Tél: +32 2 773 34 56

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.